



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 4 décembre 2017 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents madame la conseillère Annie Lussier et messieurs les conseillers Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Gaétan Boulerice. Était absent monsieur le conseiller Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Ronald Lécuyer, maire. La Directrice générale et secrétaire trésorière, madame Christine Tremblay était présente, la séance ordinaire débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
 - 7.2 Adoption des conditions de travail des employés municipaux
 - 7.3 Adoption du règlement #2017-287 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard »
 - 7.4 Nomination des membres du conseil sur les divers comités et départements
 - 7.5 Nomination du marie suppléant pour l'année 2018
 - 7.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018
 - 7.7 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le règlement no 2018-288 intitulé « Règlement sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2018 »
 - 7.8 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le règlement no 2018-289 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-278
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois d'octobre 2017
 - 8.2 Approbation des prévisions budgétaires 2018 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller municipal, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - vacant
 - 10.4 Embauche permanente d'un pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
 - 10.5 Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation d'ajouter un nouveau poteau de Bell téléphone
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – vacant
Abrogation de la résolution 16-11-194 et autorisation à la direction générale
 - 12.2 pour signer le protocole d'entente de la Municipalité et le comité des Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller Alain Poissant
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**



No de résolution
ou annotation

- 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère Annie Lussier
- 15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
- 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. VARIA**
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17-12-171 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiale	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

Une personne dans la salle : Manon Thibert demeurant au 382, rang de l'Église

PÉRIODE DE QUESTIONS/COMMENTAIRES DU PUBLIC :

- **Question 1 :** Elle veut savoir si les accotements du rang de l'Église seront faits ?
 - **Réponse :** La réfection des accotements est prévue au budget de 2018.
- **Question 2 :** Est-ce que le cul de sac du rang de l'Église sera fait en asphalte recyclé ?
 - **Réponse :** Nous devons vérifier avec le Ministère des Transports pour savoir s'ils auront de l'asphalte recyclé disponible. Si oui, le cul de sac sera fait.
- **Question 3 :** La boîte postale du 308, rang de l'Église, à côté de chez Alain Poissant, a mal été localisée, elle est près du poste de Bell, que fera-t-on ?
 - **Réponse :** Le responsable des travaux publics doit faire une analyse et celle-ci sera discutée lors d'une session de travail en 2018.
- **Commentaire :** Est-ce possible que le déneigement sur le rang de l'Église soit fait de façon équitable au reste de la Municipalité ?
 - **Réponse :** Le maire en fera part au responsable des travaux publics qui avisera ses employés.
- **Question 5 :** Est-ce possible d'installer une glissière de sécurité près du 312 rang de l'Église, c'est un endroit très dangereux ?
 - **Réponse :** Des glissières de sécurité sont prévues au budget 218. Cette installation sera validée par le responsable des travaux publics.
- **Question 6 :** Elle demande à ce que les poubelles soient ramassées à toutes les semaines. Elle demande à ce que cette requête soit prise en considération lors du prochain contrat avec la MRC. Elle a déjà soulevé le problème à la MRC à madame Nicole Inkel.
 - **Réponse :** La MRC a déposé son Programme de gestion de matières résiduelles (PGRM) au Ministère des affaires municipales et la MRC se doit de récupérer le plus possible afin de réduire les ordures. Le Conseil a alors adopté la réduction des cueillettes à une fois semaine afin d'atteindre l'objectif du PGRM. Étant donné le lien entre le volume déchets/recyclage, une augmentation ou une diminution du volume impacte sur le montant de la subvention versée et donc sur les taxes municipales aux citoyens.
- **Commentaire :** Elle souligne que les évaluations municipales ne sont pas équitables envers les évaluations des terres agricoles. Il faudrait faire vérifier le travail des évaluateurs.
 - **Réponse :** Lors du prochain renouvellement du contrat de la firme d'évaluation avec la MRC, le commentaire sera porté à la table des maires.
- **Commentaire :** La municipalité de Saint-Édouard demande à ce que les vidanges de fosses septiques et champs d'épuration soient faits à tous les deux ans pour tous les citoyens. Elle sait qu'il y a des citoyens qui ne sont pas règlementaires. Elle aimerait que ce soit équitable pour tout le monde.
 - **Réponse :** La Municipalité a informé les citoyens, via son bulletin municipal de mai 2017, d'un programme provincial de crédit d'impôt disponible pour 5 ans. La Municipalité fait son possible pour effectuer un suivi serré sur les vidanges de fosses.



No de résolution
ou annotation

- **Commentaire** : Elle aimerait avoir un gros sapin de Noël avec une couleur particulière à Saint-Édouard (orange, vert) comme à Saint-Rémi et Saint-Michel. Elle remercie la Municipalité pour les sapins, c'est bien mieux.
- **Réponse** : La Municipalité en prend note, mais elle doit regarder certains aspects pour l'installation, tels que le coût et l'entreposage. Ce sujet sera discuté en session de travail au courant de l'année.

CORRESPONDANCE : La correspondance a été déposée par la secrétaire-trésorière.

- Une pétition de 159 noms a été remise au Conseil relativement au débit de circulation très important au croisement de la rue Principale et de la rue Derome à Saint-Édouard. Le but de la pétition est de faire l'ajout d'une signalisation et d'une traverse piétonnière au croisement de ces rues.
- Une lettre de remerciement a été adressée à madame Claudette Bombardier, du club des Lions Régions, pour le don de leur réfrigérateur.

17-12-172 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-12-173 Adoption des conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a présenté le budget 2018 avec les salaires et les conditions de travail des employés municipaux au Conseil à une session de travail le 25 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER les conditions de travail des employés municipaux **ET D'AUTORISER** la Directrice générale de signer les contrats des employés municipaux au nom de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-12-174 Adoption du règlement numéro 2017-287 intitulé « Régie interne du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard »

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge et remplace le règlement numéro 2017-256 intitulé « *Règlement de régie interne du conseil municipal de Saint-Édouard* » et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 17-11-151 a été donné par le conseiller Alain Poissant à une séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent Règlement, **ET QUE** le Règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-12-175 Nomination des membres du conseil sur les divers comités et départements

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer par résolution un conseiller sur chacun des comités et des départements à la séance suivant les élections municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée d'un (1) an ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'orientation est :

- ❖ D'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- ❖ Faire certaines recherches ;
- ❖ Faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- ❖ Apporter des recommandations au conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence);

CONSIDÉRANT QU'il existe quatre (4) comités :

1. Comité de la gestion du service de la sécurité publique
2. Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs
3. Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information
4. Comité de la gestion de l'école de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QU'il existe trois (3) départements :

1. Responsable de la gestion du matériel et des immeubles
2. Responsable de la gestion du réseau routier
3. Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER les conseillers suivants aux comités et/ou responsables de la gestion telle que suit :

COMITE :		CONSEILLER RESPONSABLE
1.	Comité de la gestion du service de la sécurité publique	Gaétan Boulerice
2.	Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs	Annie Lussier
3.	Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information	Annie Lussier
4.	Comité de la gestion de l'école de Saint-Édouard	Gaétan Boulerice

RESPONSABLE :		CONSEILLER RESPONSABLE
1.	De la gestion du matériel et des immeubles	Daniel Racette
2.	De la gestion du réseau routier	Alain Dumouchel
3.	De la gestion de l'aménagement du territoire	Marc Gaudreau

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	PRO	CON	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

17-12-176 Nomination du maire suppléant pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Daniel Racette à titre de maire suppléant pour l'année 2018. Le conseiller accepte cette proposition ;

En vertu de l'article 116 du Code municipal et du règlement municipal #2012-239-1, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	PRO	CON	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

17-12-177 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal # 2017-287 stipule que le conseil se réunit en séance le premier lundi de chaque mois à vingt heures (20 h) à l'exception de certaines séances qui se tiendront :

- ❖ Le 2^e lundi du mois de janvier
- ❖ Le lundi suivant le jour férié qui tombe le 1^{er} lundi du mois
- ❖ 30 jours avant une élection
- ❖ Le 2^e lundi du mois suivant une élection

IL EST PROPOSÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances ordinaires auront lieu le lundi et débiteront à 20 heures.

15 janvier 2018	5 février 2018	5 mars 2018
9 avril 2018	7 mai 2018	4 juin 2018
9 juillet 2018	6 août 2018	10 septembre 2018
1 ^{er} octobre 2018	5 novembre 2018	3 décembre 2018

et **QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.:

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiales	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulérice	O	# 6 – Alain Poissant	A	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOpte A L'UNANIMITE	
				ADOpte A LA MAJORITE	
				REJETE	

17-12-178 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le règlement n° 2018-288 intitulé « Règlement sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2018 »

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-288 qui a pour objet les taxes foncières municipales adressées à la population de Saint-Édouard pour les catégories des immeubles résidentiels, non résidentiels, immeubles de six logements ou plus, des terrains vagues desservis, des immeubles agricoles.

Le taux de base sera de .005437, le taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels sera de .009058, le taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus sera de .005437, le taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis sera de .010871, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles sera de .005437, celui de la catégorie résiduelle (résidentielle) sera de .005437. Le taux particulier à la catégorie des immeubles industriels ne s'applique pas sur le territoire de la Municipalité.

Les taxes foncières annuelles imposées et les autres taxes ou compensations municipales annuelles exigible seront payables en quatre versements égaux et consécutifs.

AVIS DE MOTION est donné par Daniel Racette qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2018-288 décrétant l'imposition et le paiement des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2018.

17-12-179 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le règlement n° 2018-289 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-278

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-289 qui a pour objet principales valeurs de Saint-Édouard énoncées, soit l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la municipalité ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; e respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ; la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-22) ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION est donné par Gaétan Boulerice qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2018-289 adoptant le code d'éthique de déontologie des élus municipaux.

17-12-180 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 77 029.51 \$; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro 2017-12 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Marc Gaudreau	O			
# 5	Daniel Racette		P		
# 6	Alain Poissant			A	
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

17-12-181 Approbation des prévisions budgétaires 2018 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit le « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 23 197 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL PROPOSÉ QUE la Municipalité de Saint-Édouard nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018 ; **QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 23 197 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier		P		
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Marc Gaudreau	O			
# 5	Daniel Racette		O		
# 6	Alain Poissant			A	
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Une toilette des dames a été débouchée ce matin.
- M. Racette demande aux membres du conseil la possibilité de condamner la toilette de la salle des Lions, celle qui est contaminée. Les membres du conseil sont d'accord. M. Racette demande alors d'en informer le club des Lions avant d'agir.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Tout fonctionne bien, on reçoit des appels et les gars sont présents.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Rien à signaler.

Comité de parrainage Sûreté du Québec – vacant

- Poste vacant



No de résolution
ou annotation

17-12-182 Embauche d'un pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-064 quant à l'affichage du poste à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-06-079 concernant l'embauche de Frédéric Bougie à titre de pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Jean-Luc Beaudin, Directeur du service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER l'engagement permanent de monsieur Frédéric Bougie à titre de pompier permanent à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17-12-183 Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles sont les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet ;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles sont la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington doivent réaliser leur plan de mesures d'urgence, **ET QU'ELLES** ont besoin d'accompagnement d'un consultant expert en sécurité civile pour sa réalisation et ensuite déposer celui-ci au Ministère de la Sécurité Publique (MSP) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 \$ et que la demande doit être faite avant le 1^{er} février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ DE DÉSIGNER la municipalité de Saint-Édouard comme responsable du projet, **D'AUTORISER** la Directrice générale de remplir et signer le formulaire d'appel de projet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) **ET D'AUTORISER** la signature du protocole d'entente avec le MAMOT par la Directrice générale au nom des trois municipalités, soit Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- En attente d'un compte-rendu de la part du responsable des travaux publics concernant les deux sorties de route.



No de résolution
ou annotation

17-12-184 Autorisation d'ajouter un nouveau poteau de Bell téléphone

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de consentement municipal de la compagnie Bell pour les travaux prévus ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été évaluée par le responsable des travaux publics et est conforme aux règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu où les travaux prévus se dérouleront est situé en bordure d'une route de compétence municipale ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER les travaux prévus **ET QUE** cette demande soit classée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :				
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				
				ADOPTE A L'UNANIMITE		
				ADOPTE A LA MAJORITE		
				REJETE		

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – vacant

➤ Poste vacant

17-12-185 Abrogation de la résolution numéro 16-11-194 et autorisation à la direction générale pour signer le protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille en collaboration avec le comité des loisirs pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures de parc située sur la rue de l'École ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Municipalité et le comité des loisirs doit être reconduit à chaque année, avant le 1^{er} janvier de l'année suivante afin d'établir les niveaux de responsabilité et les rôles à jouer de chacun des organismes ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ; **QUE** le protocole d'entente fasse partie intégrante de cette résolution ; **ET QUE** la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le protocole d'entente convenu entre les parties.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :				
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :				
				ADOPTE A L'UNANIMITE		
				ADOPTE A LA MAJORITE		
				REJETE		

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

➤ Absent.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

➤ Rien à signaler.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

➤ Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

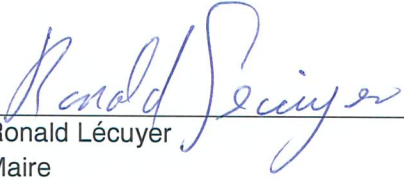


No de résolution
ou annotation

17-12-186 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21 h.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			


Ronald Lécuyer
Maire


Christine Tremblay, oma
Directrice générale &
secrétaire trésorière



No de résolution
ou annotation

